

Bordereau attestant l'exactitude des informations - DIJON - 2104 - Actes des sociétés (A) - Dépôt
le 03/10/2024 - 7798 - 1966 B 00099 - 016 650 996 - CYCLES LAPIERRE

CYCLES LAPIERRE
Société par actions simplifiée au capital de 77.035.000 euros
Siège social : Rue Edmond Voisenet, 21000 Dijon
016 650 996 R.C.S. Dijon

(la « **Société** »)

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
EN DATE DU 26 SEPTEMBRE 2024**

Le 26 septembre 2024,

La soussignée :

ACCELL SUISSE AG, société de droit suisse, dont le siège social est Industriestrasse 21, Alpnach Dorf, 6055 Suisse, immatriculée sous le numéro CF-100.3.007.591-1 au Registre du Commerce du canton d'Obwald, représentée par Monsieur Gijbert de Zoeten ;

agissant en qualité d'associé unique de la Société, titulaire de la totalité des actions composant le capital social de la Société (l'« **Associé Unique** ») ;

après avoir pris connaissance :

(i) des documents suivants :

- la lettre de démission de Monsieur Christoph Mannel de son mandat de directeur général de la Société ; et
- un exemplaire des statuts ;

(ii) de l'ordre du jour ci-après reproduit :

1. démission de Monsieur Christoph Mannel de son mandat de directeur général de la Société ;

3. pouvoirs pour les formalités légales ;

a pris les décisions suivantes conformément aux dispositions de l'article 18 des statuts de la Société :

Première décision

(Démission de Monsieur Christoph Mannel de son mandat de directeur général de la Société)

L'Associé Unique prend acte de la démission de Monsieur Christoph Mannel de ses fonctions de directeur général de la Société avec effet au 20 août 2024.

En conséquence de ce qui précède, l'Associé Unique remercie Monsieur Christoph Mannel pour sa contribution à la Société tout au long de l'exercice de son mandat de directeur général.

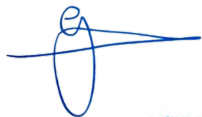
L'Associé Unique décide de donner quitus entier et sans réserve à Monsieur Christoph Mannel pour l'exécution de son mandat de directeur général de la Société.

Troisième décision

(Pouvoirs pour les formalités légales)

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal pour effectuer toutes formalités légales de publicité.

Pour extrait certifié conforme

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'G' followed by a horizontal line extending to the right.

Accell Global BV
Représentée par Monsieur Gijsbert de Zoeten